

Privatisation du convoyage des détenus : la méthode Maudet ne passe pas

JEUDI 05 NOVEMBRE 2015

[Pauline Cancela](#) [1]



SÉCURITÉ • Tandis qu'un projet de loi demande exactement l'inverse au parlement, le magistrat PLR externalise le convoyage à Securitas. Economie attendue: 2,5 millions de francs.

Les options de publication

Non

Journaliste:

Pauline Cancela

La privatisation du transport des détenus est devenue effective le 1er novembre à Genève. Comme le révélait il y a une semaine la RTS, le conseiller d'Etat Pierre Maudet n'a pas hésité à passer en force pour achever de confier cette tâche délicate à l'entreprise Securitas. Le Département de la sécurité et de l'économie (DSE) estime que cela lui permettra d'économiser 2,5 millions de francs. La méthode est toutefois jugée cavalière par certains députés et le Syndicat des services publics (SSP), à l'heure où la commission judiciaire du Grand Conseil semble se mettre d'accord sur un texte visant justement à s'assurer que cette mission régaliennne reste en mains publiques.

Pour l'artisan du projet de loi, le socialiste Christian Dandrès, l'attitude du magistrat est «invraisemblable». «Il s'agit d'une décision unilatérale et antidémocratique, alors même que Pierre Maudet avait promis que la nouvelle Loi sur la police assurerait une meilleure protection contre la sous-traitance de tâches régaliennes», s'énerve le député.

Il est rejoint par le MCG Jean Sanchez, et probablement par une majorité du parlement à l'exception du PLR et du PDC. «M. Maudet s'est arrangé pour que le convoyage des détenus ne soit pas visé par la nouvelle loi en rattachant le service concerné au domaine pénitentiaire et non plus à la police. Or, c'est une mission de la plus haute importance qui doit être confiée à des agents assermentés. Sans parler du fait que de nombreux chômeurs pourraient être engagés pour l'accomplir», estime-t-il.

Participant à la grogne, le SSP dénonce aussi la sous-enchère salariale ainsi générée, sachant qu'un agent de sécurité privée gagne moins de 61 000 francs par an, alors qu'un assistant de sécurité publique (ASP) touche entre 75 000 et 101 000 francs annuels. «Pierre Maudet a décidé de passer en force et de brader cette tâche essentielle de sécurité publique, bafouant à la fois le dialogue social et les procédures démocratiques», écrit le syndicat.

La commission judiciaire doit se prononcer dans les semaines qui viennent et le sujet pourrait atterrir en plénière dans peu de temps. «Si la loi passe, Pierre Maudet n'aura d'autre choix que de revenir en arrière», prévient Jean Sanchez. Interpellé sur ce point, le DSE botte en touche: «Nous ne faisons pas de politique de fiction», répond la porte-parole Caroline Widmer.

Pour rappel, c'est le transport de détenus «de l'entrée d'un bâtiment A à l'entrée d'un bâtiment B» ainsi que la surveillance de certains prisonniers en milieu hospitalier qui a été entièrement déléguée à des agents de sécurité privés, nous confirme-t-elle.

Ce faisant, le département n'aurait fait qu'entériner une pratique déjà courante. «Il n'y a pas de nouvelle décision, mais une clarification des attributions des tâches de convoyage et de surveillance.» Douze ASP étaient toutefois chargés de cette mission jusqu'ici et sont désormais affectés à la garde d'ambassade, une tâche de police au sens strict.

«Le convoyage de détenus jugés dangereux est et restera toujours en main des gendarmes, de même que les activités liées au détenu se déroulant à l'intérieur des locaux du pouvoir judiciaire», assure Mme Widmer.

Loin d'être unilatérale, la décision de Pierre Maudet serait le résultat d'une «démarche intégrée au processus budgétaire 2015 validé par le Conseil d'Etat et présenté au Grand Conseil». Avec pour objectif d'économiser 2,5 millions de francs par an, selon une comparaison des coûts effectuée par le département en 2014.

Le Courrier

[Genève](#) [2][Privatisation](#) [3][Securitas](#) [4][Pauline cancela](#) [5]